

Publicité : la taxe sur les enseignes passe mal !

IMPÔTS La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), qui se déploie dans 16 des 22 communes de l'agglomération pour lutter contre la pollution visuelle, fâche les grandes enseignes. D'autant que certaines communes ont placé le curseur plus haut que d'autres...

Attention taxe explosive ! Mise en place par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, la nouvelle taxe sur la publicité - facultative et dont le montant est librement fixé par les communes -, se met progressivement en place. Et elle suscite la grogne et l'inquiétude des enseignes qui voient leur facture flamber ! 4000€ pour un magasin de textile de plusieurs centaines de m² au sud d'Orléans, jusqu'à 16 000€ pour une enseigne d'aménagement à Fleury en bordure de N20...

La TLPE remplace une série de taxes antérieures: la taxe sur les affichages publicitaires (TSA), la taxe sur les emplacements publicitaires (TSE) et la taxe sur les véhicules publicitaires. Avec une nouveauté, «elle inclut les enseignes, à savoir toute inscription, forme ou image apposée au bâtiment ou présente sur le terrain d'un commerçant», souligne la CCI. Objectif officiel : combattre la pollution visuelle. Les communes qui percevaient en 2008 l'une des anciennes taxes ont perçu automatiquement la TLPE au 1^{er} janvier 2009, sauf si elles ont délibéré pour que la substitution ne se fasse pas. Selon la préfecture, 16 des 22 communes de l'agglomération ont institué la TLPE (1).

A Orléans, la TLPE a été votée fin 2009. Elle s'applique non pas à partir de 7m² de publicités, seuil minimum imposé par la loi, mais à partir de 12m². «Nous avons retenu la taille des 4x3, l'objectif c'est moins de générer une recette que de limiter la prolifération aux entrées de ville», indique Michel Martin, adjoint aux finances d'Orléans.



Saran n'a pas encore appliqué la taxe à l'enseigne mais y réfléchit.

70 entreprises paieront donc la TLPE cette année, «des grandes enseignes, pas du commerce de proximité», insiste Michel Martin. Estimation du gain par rapport à l'ancien dispositif : 150 000€ par an. A Fleury, le prix du m² de panneau a été porté à 20€, contre 15€ minimum selon la loi. Et pour les inscriptions sur les enseignes, la logique est d'additionner tous les morceaux de pubs : entre 12 et 20m² le tarif du m² s'élève à 10€, 40€ le m² (le double de la loi) pour les surfaces de 20 à 50m², 80€ (quatre fois la loi) au-delà de 50 m². «En dessous de 12m² de pub, les enseignes sont exonérées, nous ne souhaitons pas taxer les petits commerçants», insiste le maire, Pierre Bauchet. 45 commerces seront taxés cette année. La commune a aussi durci son règlement interne sur la densité d'implantation des panneaux. Les recettes s'élevaient à 27 000€ en 2009 et passeraient, théoriquement, à 36 000€ cette année, mais avec les suppressions de panneaux, la taxe ne rapporterait que 18 000€. Une projection a été faite concernant les inscriptions sur les enseignes : 70 000€ seraient collectées en 2010, contre 58 000€ l'an passé. Avec un bé-

mol : cette estimation est établie sur la base des 30% d'entreprises (sur 450) qui ont répondu à la déclaration adressée par la commune. Certaines ont, sans doute, «oublié» de déclarer leurs pubs... Mais Pierre Bauchet a bien l'intention de sortir son double décimètre : «Nous avons du personnel qui ira contrôler, nous irons mesurer sur le terrain !» A Olivet, la taxe s'applique dès 7m², soit 20 000€ en tout : «une petite recette, pour éviter les pubs pirates», selon Jean-Michel Pellé, adjoint aux finances. A la Chapelle, la taxe au m² de pub passe à 16€ mais les recettes devraient rester stables, selon la mairie, soit 17000€ l'an dernier. Et à Saran, pas de taxe à l'enseigne, juste à l'affiche, et des recettes qui reculent avec la TLPE de 70 000€ à 35 000€. La commune, envahie par les pubs, réfléchit toutefois à aller plus loin...

Philippe Boutron, patron de 8 Intermarché dans le Loiret et animateur du club de la grande distribution, ne cache pas son mécontentement : «c'est un impôt nouveau ! Avec la disparition de la taxe professionnelle c'est un moyen de collecter de l'argent. Le poste impôts et taxes a doublé en 5 ans. C'est le client qui paiera au final...» Et il n'est pas le

seul contrarié : «Cette taxation est arrivée au mauvais moment», selon Yves Broussoux, président de la CCI du Loiret qui réclame un moratoire «ce qui interpelle c'est que ça s'est fait sans communication. 59% des entreprises ignorent la mise en place possible de ce nouvel impôt. On commence à voir des enseignes démonter des panneaux, ce n'est pas neutre pour des concessionnaires automobiles». Michel Martin rappelle que l'échelle n'est pas la même avec la taxe professionnelle qui représente 100 millions d'euros dans l'agglomération. Jean-Pierre Sueur, sénateur PS sensible à la reconquête des entrées de ville, estime lui qu'il était nécessaire de simplifier «le maquis des taxes», mais met en garde les villes «d'en faire un effet d'aubaine».

CHARLES CENTOFANTI

(1) La Chapelle-St-Mesmin, Chécy, Fleury, Ingré, Marandé, Olivet, Orléans, Ormes, Saran, Semoy, St-Cyr-en-Val, St-Hilaire-St-Mesmin, St-Jean-de-Braye, St-Jean-de-la-Ruelle, St-Jean-le-Blanc, St-Privé-St-Mesmin.

EN BREF

Movianto succède à Wincanton à St-Cyr-en-Val

Movianto (groupe Celesio), prestataire spécialisé dans les services logistiques destinés à l'industrie pharmaceutique, délocalise une partie de son activité pour le compte d'un laboratoire dont l'identité reste confidentielle, lundi 5 juillet prochain, à St-Cyr-en-Val. Movianto France (180 salariés), dont le siège est basé à Gonesse (Val-d'Oise) louera 20 000m² de locaux au groupe Affine, jusqu'à aujourd'hui loués par le logisticien britannique Wincanton, qui se recentre à Ormes.

Duralex : précisions

A la suite de notre article sur Duralex, paru dans notre n°167, une erreur s'est glissée concernant le chiffre d'affaires de l'entreprise en Afghanistan. Il s'agit de 4 millions d'euros par an. Chafic F. Boulos, directeur marketing, précise aussi que l'entreprise a été reprise avec un passif zéro en 2008 et que la direction n'en veut pas à l'État mais aux banquiers.